

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Objet : Résultats du questionnaire sur le 1^{er} appel à projets pilotes « Universités européennes »

En réponse au premier appel « Universités européennes » (60 millions d'€ sur 3 ans, répartis entre 12 projets dans le cadre du programme Erasmus+), la Commission a reçu **54 candidatures**. Avant l'annonce des résultats (fin juin 2019), le MESRI, en lien avec la CPU et la CDEFI, a soumis aux établissements un questionnaire d'évaluation de l'appel à projets et des modalités d'accompagnement. **27 réponses** ont été obtenues, dont 19 établissements participant au 1^{er} appel pilote.

Il ressort des réponses à ce questionnaire que :

- Le concept des universités européennes est **perçu de manière positive** par les établissements. Leur participation à l'initiative contribue à un **recentrage de leur stratégie** vers l'Europe ;
- Les modalités de soutien proposées *via* l'appel pilote Erasmus+ pourraient être améliorées à la marge, notamment vers plus de souplesse et en intégrant plus clairement les dimensions recherche et innovation ;
- Les établissements soulignent l'importance de clarifier et développer l'**accompagnement au niveau national**.

I- L'initiative « Universités européennes » est perçue favorablement

Le **nombre de candidatures** reçues par la Commission européenne (54), impliquant de nombreux établissements français, révèle un intérêt réel des établissements d'enseignement supérieur pour l'initiative « Universités européennes ».

L'ensemble des établissements ayant répondu au questionnaire perçoivent la vision proposée à 2025 comme pertinente et soulignent que cette initiative répond au besoin de développer chez les étudiants un sentiment d'appartenance européenne et **d'européaniser** l'enseignement supérieur français par la construction de coopérations institutionnelles durables. Ils soulignent en revanche le besoin d'intégrer dans cette vision l'ensemble des missions des universités (dont la recherche et l'innovation).

Les établissements estiment que la participation à l'initiative « Universités européennes » contribue à un **recentrage de leur stratégie vers l'Europe** mais soulignent le besoin de ne pas laisser de côté les coopérations en dehors de l'alliance.

Les établissements insistent sur la nécessité d'assurer la **reconnaissance des alliances au niveau institutionnel**. La quasi-totalité des répondants envisage en effet de poursuivre leur projet d'alliance même si celui-ci n'est pas retenu dans le cadre de l'appel pilote.

II- L'appel pilote est à améliorer à la marge

De nombreux établissements ont apprécié la créativité et la souplesse permises par le caractère bottom-up de l'appel pilote. Cela a permis à la majorité d'entre eux de s'appuyer sur leurs propres réseaux de coopération existants pour monter un projet (cas de 2/3 des répondants), mais aussi d'initier de nouvelles coopérations.

Ils sont également plusieurs à demander une **souplesse accrue au niveau des postes de dépense éligibles** (principalement les équipements), afin de garantir le caractère expérimental du dispositif.

Certains répondants ont suggéré une **éligibilité au financement des établissements européens hors pays du programme** afin de mieux prendre en compte les coopérations transfrontalières et de renforcer la dimension internationale des alliances.

L'équilibre entre les critères de sélection est questionné par plusieurs établissements, notamment entre l'exigence d'excellence et le critère « équilibre géographique ».

Enfin, de nombreux établissements ont alerté sur la **durée des projets** (3 ans) jugée trop courte pour bâtir des coopérations durables et sur le caractère peu réaliste de l'objectif affiché en terme de mobilité étudiante (50 %) au regard des taux de mobilité actuels.

III- Les établissements attendent un accompagnement clair

Vu la technicité du cadre Erasmus+, certains établissements ont exprimé leur souhait d'obtenir un appui technique des services du MESRI au montage de projet (explicitation ou aide à la rédaction, par exemple via le MRSEI) et verraient favorablement un accompagnement pour les établissements sélectionnés.

Les établissements demandent une **clarification du montant et des conditions d'attribution du financement français**.

Ils suggèrent également au ministère de **favoriser les échanges entre porteurs de projet**, par exemple via des réunions de partage de bonnes pratiques.

A plus long terme, les établissements insistent sur l'importance de **rapprocher les réglementations nationales**. Cela concerne particulièrement la reconnaissance des formations dispensées, des stages et périodes d'apprentissage, et des périodes à l'étranger dans la carrière des personnels.